

Nom du produit : PX 24 Date de création/révision : 27.10.15 Version : 1.0  
Ref.Nr.: UDS000425\_2\_20151027 (FR) Remplace : UK10065

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

PX 24  
Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lubrifiants

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries UK Ltd.  
Ambersil House - Wylds Road  
Castlefield Industrial Estate  
TA6 4DD Bridgwater Somerset  
United Kingdom  
Tel.: +44 1278 727200  
Fax.: +44 1278 425644  
E-mail : hse.uk@crcind.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

(+44)(0)1278 72 7200

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Santé:	Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux.
Environnement:	Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom du produit :	PX 24	Date de création/révision :	27.10.15 Version : 1.0
Ref.Nr.:	UDS000425_2_20151027 (FR)	Remplace :	UK10065

**Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:**

<b>Santé:</b>	R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Physique:</b>	R12: Extrêmement inflammable. EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
<b>Environnement:</b>	R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008**

Pictogramme(s) de danger:



<b>Mention d'avertissement:</b>	Danger
<b>Mention(s) de danger:</b>	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
<b>Informations additionnelles sur les dangers:</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3. Autres dangers**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Non applicable.

**3.2. Mélanges**

Nom du produit : PX 24

Date de création/révision : 27.10.15 Version : 1.0

Ref.Nr.: UDS000425\_2\_20151027 (FR)

Remplace : UK10065

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcane, isoalcanes, cycliques,	-	(926-141-6)	60-100	Xn	65-66	B
CO2	124-38-9	204-696-9	1-5	-	-	A,G
4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone; diacétone-alcool	123-42-2	204-626-7	0-1	Xi	36	
1H-Imidazole-1-ethanol, 2-(8-heptadecenyl)-4,5-dihydro-	95-38-5	202-414-9	0-1	Xn,C,N	R22-R34-R48-R50/53	
<b>Explication des notes</b>						
A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail						
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail						
G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n° 1907/2006						

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcane, isoalcanes, cycliques,	01-2119456620-43	-	(926-141-6)	60-100	Asp. Tox. 1	H304	B
CO2		124-38-9	204-696-9	1-5	Press. Gas	H280	A,G
4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone; diacétone-alcool	01-2119473975-21	123-42-2	204-626-7	0-1	Eye Irrit. 2	H319	
1H-Imidazole-1-ethanol, 2-(8-heptadecenyl)-4,5-dihydro-		95-38-5	202-414-9	0-1	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H302,H314,H373,H400,H410	
<b>Explication des notes</b>							
A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail							
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail							
G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n° 1907/2006							

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
<b>Inhalation :</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

Nom du produit : PX 24 Date de création/révision : 27.10.15 Version : 1.0  
Ref.Nr.: UDS000425\_2\_20151027 (FR) Remplace : UK10065

Contact avec la peau : Peut entraîner irritation.  
Symptômes: rougeur, douleur.

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux  
Symptômes: rougeur, douleur.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Mettre dans un récipient approprié

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

Nom du produit : PX 24 Date de création/révision : 27.10.15 Version : 1.0  
 Ref.Nr.: UDS000425\_2\_20151027 (FR) Remplace : UK10065

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
 L'équipement devra être mis à la terre  
 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
 Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
 Assurer une ventilation adéquate  
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Laver à fond après l'usage  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
 Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiants

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone; diacétone-alcool	123-42-2	VME	50 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
		VLE	30000 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone; diacétone-alcool	123-42-2	VME	50 ppm
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m3

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Nom du produit : PX 24 Date de création/révision : 27.10.15 Version : 1.0  
Ref.Nr.: UDS000425\_2\_20151027 (FR) Remplace : UK10065

<b>Procédures d'ordre technique :</b>	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
<b>Protection individuelle :</b>	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
<b>inhalation :</b>	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
<b>la peau et les mains :</b>	Porter des gants
Gants recommandés:	Nitrile
<b>les yeux :</b>	Porter des lunettes.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide en aérosol avec propulseur CO2.
<b>couleur :</b>	Ambré.
<b>odeur :</b>	Odeur caractéristique.
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	192 °C
<b>Point d'éclair :</b>	70 °C
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.
<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	7 %
<b>limite inférieure :</b>	0.6 %
<b>Pression de vapeur :</b>	Non connu.
<b>Densité relative :</b>	Non connu.
<b>Hydrosolubilité :</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Auto-inflammabilité :</b>	> 200 °C
<b>Viscosité :</b>	Non connu.

### 9.2. Autres informations

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Nom du produit : PX 24 Date de création/révision : 27.10.15 Version : 1.0  
Ref.Nr.: UDS000425\_2\_20151027 (FR) Remplace : UK10065

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

#### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Informations sur les voies d'exposition probables:

**Inhalation :** L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements  
**Ingestion :** Peut causer des troubles gastro-intestinaux  
**Contact avec la peau :** Peut entraîner irritation.  
**Contact avec les yeux :** Irritant pour les yeux

##### Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	-	IC50 algae	1000 mg/l
		LC50 fish	1000 mg/l
		EC50 daphnia	1000 mg/l

Nom du produit : PX 24 Date de création/révision : 27.10.15 Version : 1.0  
Ref.Nr.: UDS000425\_2\_20151027 (FR) Remplace : UK10065

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de renseignements disponibles

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de renseignements disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol**

Insoluble dans l'eau

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas de renseignements disponibles

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas de renseignements disponibles

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Produit :** Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.  
Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

**Réglementations nationales :** La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 1950

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom d'expédition: AEROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe: 2.1  
ADR/RID - Code de classification: 5F

Nom du produit : PX 24 Date de création/révision : 27.10.15 Version : 1.0  
Ref.Nr.: UDS000425\_2\_20151027 (FR) Remplace : UK10065

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non  
IMDG - Polluant marine No  
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D)  
IMDG - Ems: F-D, S-U  
IATA/ICAO - PAX: 203  
IATA/ICAO - CAO 203

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.  
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.  
Directive 99/45/CE  
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 16: Autres informations

\*Explication des phrases de risques:

R36: Irritant pour les yeux.  
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
RR22  
RR34  
RR48  
RR50/53

<b>Nom du produit :</b>	PX 24	<b>Date de création/révision :</b>	27.10.15 Version : 1.0
<b>Ref.Nr.:</b>	UDS000425_2_20151027 (FR)	<b>Remplace :</b>	UK10065

\*Explication des mentions de danger:

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.